

MESURES ESG

Statistique	DGIA	MSCI Monde
E Émissions carbone (t CO ₂ /B\$)	12	68
E Intensité carbone (t CO ₂ /ventes)	8	109
E Utilisation de l'eau (m ³ /M\$ de revenu)	66	10 947
E Taux de recyclage des déchets	70 %	65 %
E Utilisation des énergies renouvelables	28 %	35 %
E Divulgence des émissions par les entreprises	94 %	93 %
S Taux de mortalité par 100 000 employés	0,5	0,8
S Accès à des produits à bas prix	15 %	22 %
S Femmes aux postes de direction	33 %	33 %
S Écart salarial (PDG / salaire moyen)	115	179
G Rémunération liée au développement durable	43 %	51 %
G Indépendance des membres du C.A.	76 %	80 %
G Rôles séparés pour PDG et président du C.A.	74 %	49 %
G Femmes au conseil d'administration	36 %	32 %

Les calculs sont basés sur la portion investie du portefeuille seulement. Sources : Sustainalytics et Refinitiv au 31 mars 2023

AJOUTS ET RETRAITS POUR DES RAISONS ESG

Compagnie	Changement	Raison
Everest Re	Ajout	Indépendance des membres du C.A.
Fortinet	Ajout	Intensité des déchets plus faible

NOTRE MÉTHODOLOGIE ESG EN PRATIQUE

La méthode de filtrage ESG de DGIA inclut des filtres positifs et négatifs. Nos filtres négatifs sont utilisés pour repérer les sociétés qui exercent des activités nuisibles, alors que les filtres positifs favorisent l'inclusion des chefs de file pour plusieurs critères E, S et G. Au 31 mars, 914 sociétés étaient exclues de l'univers d'investissement et 363 étaient admissibles.

À la fin du trimestre, la stratégie affichait une empreinte carbone et une utilisation de l'eau nettement inférieures à celles de l'indice MSCI Monde, principalement en raison des filtres négatifs de notre méthodologie ESG. Dans l'ensemble, le portefeuille affichait de solides qualités en matière de durabilité, surpassant l'indice pour une majorité des mesures ESG.

PLEINS FEUX SUR L'ACTIONNARIAT ACTIF

Nous nous sommes entretenus avec Dollarama au dernier trimestre concernant certains enjeux ESG. L'entreprise travaille actuellement sur son rapport ESG de 2022, auquel notre analyste a collaboré en suggérant notamment d'établir une cible de carboneutralité (plutôt que de miser sur les cibles actuelles de réduction de l'intensité), et d'harmoniser la divulgation de ses renseignements avec les normes du TCFD et du SASB. Dollarama a aussi annoncé l'embauche d'un employé à temps plein qui supervisera les efforts ESG, ce qui nous semble une excellente décision!

THÈME ESG DU TRIMESTRE

INTÉGRATION D'OBJECTIFS DE DURABILITÉ DANS LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Dans un numéro précédent, nous mentionnions que la rémunération des dirigeants devrait s'harmoniser avec les objectifs à long terme du conseil d'administration. Nous croyons qu'il en va de même pour les objectifs liés à la durabilité. C'est pourquoi nous avons intégré la rémunération liée à la durabilité au sein de notre méthodologie. Plus précisément, nous avons ajouté une mesure permettant de déceler les sociétés qui intègrent le développement durable dans leur politique de rémunération des dirigeants.

Les sociétés qui procèdent ainsi sont favorisées dans notre méthode de filtrage ESG. Nous obtenons ces renseignements à même leurs rapports de développement durable ou leurs renseignements financiers. Notre portefeuille suit l'indice MSCI Monde sur cette mesure. Soulignons que nos critères de filtrage négatif entraînent l'exclusion de 416 entreprises, n'en laissant que 180 admissibles et limitant l'impact de cette mesure sur notre portefeuille. Pour en savoir plus sur ce thème, consultez la page suivante.

% de sociétés qui intègrent des objectifs de développement durable dans la rémunération des dirigeants

Indice MSCI Monde	51 %
MSCI Monde filtré selon les critères ESG de DGIA	56 %
Portefeuille Actions mondiales ESG systématique	43 %

Sources : MSCI et Refinitiv au 31 décembre 2022

PROGRESSION DES OBJECTIFS DE DURABILITÉ DANS LA RÉMUNÉRATION

Les défis que pose l'intégration des sociétés qui lient la rémunération aux objectifs de durabilité

Un nombre croissant d'investisseurs demande aux sociétés de lier la rémunération de leurs dirigeants à des objectifs de durabilité. De toute évidence, les sociétés répondent à l'appel, car elles sont de plus en plus nombreuses à aller de l'avant en se dotant d'une politique de rémunération officielle en la matière. En fait, une étude réalisée par [WTW](#) a révélé que 77 % des grandes entreprises interrogées en Europe et en Amérique du Nord ont ajouté des objectifs de durabilité à leurs régimes de rémunération.

L'établissement de cette relation envoie un message fort aux investisseurs concernant l'importance que la société accorde à la durabilité, en plus d'intégrer ces objectifs à sa stratégie d'entreprise. Il est toutefois essentiel que ces **objectifs de durabilité** soient pertinents pour la société, durables et auditables par une partie externe, en plus d'être revus régulièrement pour en assurer la pertinence et la validité. Ils doivent idéalement avoir une perspective à long terme et être facilement accessibles par toutes les parties prenantes.

Le graphique de droite illustre la proportion de sociétés établissant un lien entre les objectifs de durabilité et la rémunération des dirigeants dans chaque secteur de l'indice MSCI Monde par rapport à notre portefeuille. Tel qu'illustré, notre portefeuille surpasse l'indice dans les secteurs de la consommation discrétionnaire, de la finance, de la technologie et des services de communication. À l'heure actuelle, le portefeuille ne détient aucune position dans les secteurs de l'énergie et des services aux collectivités. De plus, les sociétés des secteurs de l'immobilier et des matériaux détenues dans le portefeuille ne disposent pas d'objectifs ESG liés à la rémunération de leurs dirigeants.

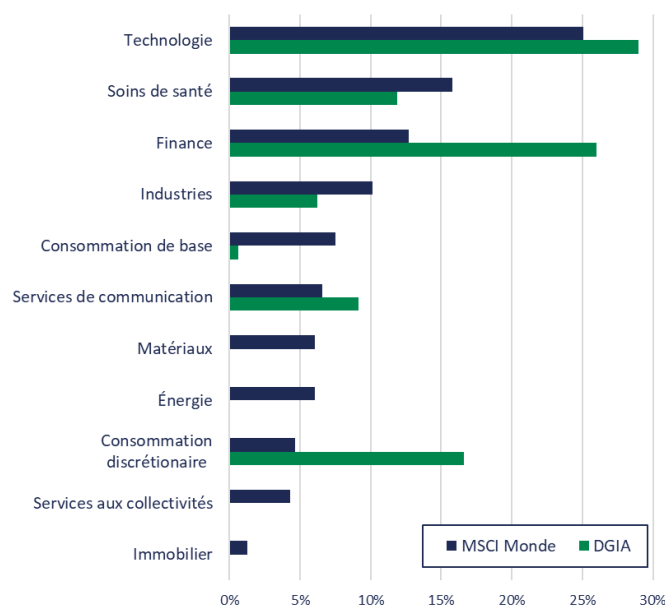
Voici deux sociétés en portefeuille qui ressortent du lot.

Banque de Montréal et Hermès mènent le bal

Banque de Montréal est un fournisseur de services financiers, qui lie une partie de la rémunération variable de ses dirigeants à des objectifs ESG afin de gérer les risques et les occasions liés aux finances durables, aux changements climatiques, aux droits de la personne, ainsi qu'à la diversité et l'inclusion. Entre autres moyens, la société a déployé du capital en vue d'éliminer les obstacles auxquels font face les communautés issues de la minorité et les entreprises appartenant à des membres de la minorité, en plus de créer une équipe de Transition énergétique pour soutenir les clients dans leur parcours en la matière.

Hermès, quant à elle, se spécialise dans la conception, la fabrication et la vente de produits de luxe. Elle inclut également des critères de responsabilité sociale d'entreprise dans sa politique de rémunération. Parmi ses objectifs, Hermès mise sur le découplage entre la consommation d'énergie industrielle et la croissance de l'activité; le lancement d'initiatives entourant la diversité et l'inclusion, qui favorisent un milieu de travail respectueux; ainsi que la dynamisation des collectivités locales à l'extérieur des grandes villes, en fournissant des emplois de qualité et en développant des projets qui profitent à ces collectivités.

% de sociétés qui intègrent des objectifs de développement durable dans la rémunération des dirigeants



Sources : MSCI et Refinitiv au 31 mars 2023

	Genmab	NN Group
Pays	Danemark	Pays-Bas
Secteur	Soins de santé	Finance
Poids dans le portefeuille	2,1 %	1,9 %
Ratio d'écart salarial	26,9 %	22,1 %

Source : Refinitiv au 31 mars 2023

Source de toutes les données : DGIA au 31 mars 2023, à moins d'indication contraire.

Le présent document a été préparé par Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) à titre informatif seulement. Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustration et de discussion seulement. Elles ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achats ou de ventes de titres, ou des recommandations de stratégies de placement particulières. Les informations présentées ne s'adressent qu'aux investisseurs institutionnels uniquement. En aucun cas, ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans avoir obtenu la permission écrite de DGIA. Les renseignements ont été obtenus de sources que DGIA croit fiables, mais ils ne sont pas garantis et peuvent être incomplets. Les informations sont à jour à la date indiquée dans le présent document. DGIA n'assume aucune obligation de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets, les titres ou stratégies évoqués. Desjardins, Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.

Résultats au 31 mars 2023, calculés à partir des données de MSCI ESG. © 2023 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec autorisation. Aucune autre distribution permise. Le présent rapport contient certaines informations (les « Informations ») provenant de MSCI ESG Research LLC, de ses sociétés affiliées ou de ses fournisseurs d'information (les « Intervenants ESG »). Ces Informations sont réservées à votre usage personnel en tant qu'investisseur. Elles ne peuvent être reproduites ni distribuées sous aucune forme, et ne peuvent servir de fondement ou de composante pour tout instrument, produit ou indice financier. Même s'ils obtiennent des informations de sources qu'ils estiment fiables, les Intervenants ESG ne garantissent aucunement l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de toute donnée présentée ici, et ils déclinent expressément toute garantie, explicite ou implicite, y compris toute garantie concernant la qualité marchande et l'adaptation à un usage particulier. Les Informations ne constituent en aucun cas des conseils de placement ni des recommandations de prendre, ou de s'abstenir de prendre, toute décision de placement, et elles ne doivent pas être utilisées ainsi ni être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction du rendement futur. Les Intervenants ESG ne peuvent être tenus responsables de toute erreur ou omission en lien avec les données ici présentées, ni de tout dommage direct, indirect, particulier ou punitif, ni de tout autre dommage, y compris la perte de profits, même s'ils sont avisés de la possibilité de tels dommages.